



**COMMUNE DE VILLENEUVE**

**MUNICIPALITÉ**

---

**PRÉAVIS N° 05/2018**

**AU CONSEIL COMMUNAL**

---

**Demande de crédit pour le remplacement de conduites et la réfection de la route  
de Valleyre – Etape 1**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. PRÉAMBULE**

La conduite d'eau potable alimentant le hameau de Valleyre date de plusieurs décennies. Depuis 2013, plus de cinq fuites sur cette conduite sont à déplorer.

La partie de la route et conduite concernée est de 350 mètres. Il est nécessaire de refaire ce tronçon pour être complètement à neuf jusqu'au hameau de Valleyre

La conduite est en fonte ; son âge et le nombre de fuites provoquent une grande perte d'eau potable dans le terrain. Cela est dommageable pour les finances communales.

Il faut également souligner que ces fuites d'eau provoquent des tassements du coffre de la route et de nombreuses ornières. Le remplacement de cette conduite permettrait également de mettre aux normes la défense incendie pour le hameau de Valleyre (1ère étape). Nous en profiterons également pour mettre en séparatif notre réseau d'évacuation des eaux et le remplacement des conduites pour les différents services.

Un constat de la route a été effectué le 20 février 2018, par le Bureau technique. La chaussée est en mauvais état.

Lors de l'établissement du Plan Directeur des Routes (PDR) en 2000, l'état de cette route était considéré comme moyen. Dix-huit ans plus tard, l'état s'est encore passablement détérioré et il est important de refaire complètement le revêtement bitumineux. Effectuer ces travaux en suivant le remplacement des services permet d'enchaîner et d'avoir une continuité, afin d'avoir une chaussée en très bon état, y compris les revêtements bitumineux.

Le Bureau technique a procédé à un appel d'offres pour la partie génie civil. Un complément sera demandé à l'entreprise adjudicatrice pour les revêtements routiers. Tous les autres montants indiqués dans le présent préavis le sont sur la base d'offres.

La Municipalité a décidé, afin de corriger ces différents problèmes, d'entreprendre les travaux suivants :

- Remplacement de la conduite d'eau potable en fonte par une conduite en PE.
- Remplacement, pose de nouvelles conduites pour les services et mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées.
- Pose d'un nouveau revêtement bitumineux bi couches.

## 2. TRAVAUX

### Conduites

- Creuse, pose d'une conduite PE pour eau potable. Reprise et mise en décharge ancienne conduite.
- Remplacement, pose de nouvelles conduites pour les services divers (TV, Electricité, Eclairage public, Swisscom).
- Remplacement et pose de nouveaux mâts d'éclairage public.
- Remplacement et mise en séparatif des EC et EU.

### Revêtements routiers

- Dégrappage et évacuation de l'enrobé existant.
- Pose d'un enrobé bi couche sur toute la surface de la route à refaire.

## 3. ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le coût de travaux a été devisé comme suit, la TVA et un montant de 10% de divers et imprévus sont compris dans ces prix :

### Projet global

♦ Eclairage Public	Fr.	19'722.20
♦ Eau Potable	Fr.	61'160.65
♦ Génie Civil	Fr.	221'843.10
♦ Revêtements bitumineux	Fr.	150'000.00
♦ Electricité, Swisscom et TV (à charge des services)	Fr.	0.00
♦ Divers et imprévus (env. 10%)	Fr.	45'272.60
<b>TOTAL NET</b>	Fr.	<b>497'998.55</b>
<b>Arrondi à :</b>	<b>Fr.</b>	<b>500'000.00 TTC</b>

---

## PRÉAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. d'autoriser le projet de réfection de la route de Valleyre (étape 1) selon le présent préavis ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 500'000.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur 10 ans, de manière linéaire.

---

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 6 mars 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :  C. Ingold

Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



**Délégué de la Municipalité : M. Michel Oguey, Vice-Syndic**

Villeneuve, le 6 mars 2018/JMZ/YCX/cpv